



Processus de Rabat

Dialogue Euro-Africain sur la
Migration et le Développement

Réunion des fonctionnaires de haut niveau du Processus de Rabat

**En préparation de la 6^{ème} Conférence ministérielle euro-africaine
sur la migration et le développement**

20 octobre 2022

Madrid, Espagne

Hotel Madrid Atocha (Melia)

Atocha 83, 28012, Madrid

Conclusions



Sous la présidence de l'Espagne

Projet financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par l'ICMPD



Sur les préparatifs de la Conférence ministérielle du Processus de Rabat

La Conférence ministérielle a **deux objectifs** : premièrement, elle permettra d'identifier les défis actuels auxquels sont confrontés les pays du Processus de Rabat et de trouver des solutions communes. Deuxièmement, elle sera l'occasion de discuter des perspectives du Dialogue afin de renforcer son rôle dans le cadre mondial des migrations.

La Conférence sera également l'occasion **d'adopter le nouveau cadre stratégique** du Processus de Rabat pour la période 2023-2027.

Déroulement de la Conférence ministérielle à Cadix

- **12 décembre** : réunion du Comité de pilotage
- **13 décembre 9h00-12h30** : réunion des fonctionnaires de haut niveau
- **13 décembre 14h30-18h00** : Conférence ministérielle
- **14 décembre 9h00-12h45** : Conférence ministérielle
- **14 décembre après-midi** : la Présidence espagnole a proposé d'organiser une réunion des fonctionnaires de haut niveau en lien avec les Team Europe Initiatives (TEI) qui auront été lancées le 12 décembre à Bruxelles.

La réunion des fonctionnaires de haut niveau et la 6^{ème} Conférence ministérielle du Processus de Rabat se tiendront au Palais des Congrès (Palacio de Congresos) de Cadix.

Les deux jours de Conférence ministérielle seront organisés autour de **deux tables rondes** :

- Table ronde 1 : « Principaux défis du Dialogue du Processus de Rabat »
- Table ronde 2 : « Perspectives pour faire face aux nouveaux facteurs de migration dans la région du Processus de Rabat »

Le format des délégations à la Conférence ministérielle est de 2+2 (2 chefs de délégation + 2 délégués). Il a été décidé que seules les délégations comprenant 2 ministres pouvaient bénéficier du format 2 + 2. Dans le cas où 1 seul ministre serait présent ou aucun, le format de la délégation sera de 1 + 2. En outre, un maximum d'un agent de sécurité par délégation pourra s'inscrire.

Le format de délégation pour les organisations internationales est de 1+1.

2 membres de chaque délégation (1 chef de délégation + 1 délégué) peuvent participer à la réunion des fonctionnaires de haut niveau (SOM).

Les chefs de délégation qui souhaitent prendre la parole pourront effectuer une **déclaration** de trois minutes maximum par pays, dans l'ordre alphabétique français.

Une salle d'écoute sera mise à disposition les 13 et 14 décembre 2022, afin que les discussions qui se déroulent dans la salle plénière puissent être suivies par vidéo en direct.

La date limite d'inscription des délégations à la Conférence ministérielle est fixée au **vendredi 18 novembre**.

Toutes les demandes de renseignements concernant l'ordre du jour/les interventions de la Conférence ministérielle doivent être adressées à : RP-Ministerial@icmpd.org.

Sur le programme pluriannuel de coopération 2023-2027

La Déclaration politique et le Plan d'action de Cadix ont été examinés lors de la réunion des fonctionnaires de haut niveau. Les pays partenaires ont fait un **certain nombre de commentaires qui ont été pris en compte** dans la version 3 des deux documents stratégiques transmise dès le 21 octobre à l'ensemble des pays partenaires.

L'Espagne a invité les pays partenaires à envoyer leurs ultimes commentaires (uniquement les lignes rouges) d'ici le **mardi 25 octobre à 12h (CET)** en vue de préparer une version 4 des deux documents.

La Présidence espagnole souhaite que les deux documents stratégiques soient finalisés dans le courant du mois de novembre 2022 pour ensuite être adoptés par les ministres responsables des questions de migration lors de la Conférence ministérielle des 13 et 14 décembre à Cadix.

Sur la gouvernance du Processus de Rabat

Les pays partenaires ont examiné la proposition de la Présidence espagnole pour **une gouvernance renouvelée du Dialogue**, permettant une plus grande représentativité de l'ensemble des pays partenaires.

Trois grands enjeux ont été discutés :

- **L'élargissement du Comité de pilotage**

L'ensemble des pays partenaires du Processus de Rabat **ont entériné le principe de l'élargissement du Comité de pilotage**, selon le format du 2+2, à savoir deux pays européens et deux pays africains.

Plusieurs pays ont insisté sur l'importance que des pays anglophones puissent rejoindre le Comité de pilotage.

Les pays qui souhaitent soumettre leur **demande d'adhésion devront le faire par écrit** en détaillant leur motivation et la façon dont ils souhaitent contribuer au Comité de pilotage (CoPil). Cette demande d'adhésion devra être envoyée à la présidence espagnole et au Secrétariat du Processus de Rabat, au plus tard le **mercredi 23 novembre 2022 à 12h00 (CET)**.

Le prochain Comité de pilotage, qui se réunira à Cadix le 12 décembre 2022, évaluera les candidatures reçues et formulera des recommandations sur la base des critères objectifs détaillés dans la note. Ces recommandations seront soumises à l'approbation des pays lors de la Réunion des Fonctionnaires de Haut Niveau le 13 décembre 2022 à Cadix.

- **Les pays référents**

La valeur ajoutée des pays référents

Les pays référents ont un rôle moteur dans la définition des priorités et la mise en œuvre des actions qui sont conformes aux objectifs du cadre stratégique pluriannuel du Processus de Rabat. Ils contribuent à la coordination globale des activités liées à leurs domaines respectifs. Ils partagent les leçons apprises et les bonnes pratiques de leur pays, notamment lors de réunions thématiques, bénéficiant ainsi d'une importante visibilité. Par ailleurs, ils facilitent le partage d'expertise et d'informations pour les futures activités du Dialogue et aident à identifier les actions pour lesquelles des besoins ont été exprimés.



La Présidence espagnole a souligné l'importance de disposer d'une **parité géographique entre les pays référents européens et africains** et de couvrir de façon équilibrée les 5 domaines du Plan d'action de Cadix. Il serait notamment utile qu'un pays se porte volontaire pour suivre les activités du Domaine 1 pour lequel il n'existe qu'un seul pays référent à ce jour.

Selon la Présidence, il conviendrait de favoriser les candidatures des pays qui ne sont pas membres du Comité de pilotage. A ce jour, trois pays référents sont également membres du Comité de pilotage, à savoir l'Espagne, le Portugal et le Burkina Faso.

La durée du mandat des pays référents pourrait être adossée au Plan d'action 2023-2027 pour plus de cohérence et d'efficacité.

Les organisations internationales peuvent appuyer certains pays dans leurs tâches de pays référent, à l'image du CICR qui a apporté son soutien à la Suisse et au Tchad pour le domaine 3.

Les pays qui souhaitent soumettre leur **demande d'adhésion devront le faire par écrit**, au plus tard le **mercredi 23 novembre 2022 à 12h00 (CET)**.

- **La désignation du statut d'observateur permanent pour les organisations internationales**

L'ensemble des pays partenaires du Processus de Rabat **ont accepté qu'un statut d'observateur permanent soit accordé aux organisations internationales**, plus particulièrement au HCR, à l'OIM, au CIRC et à l'ONU DC.

Les organisations dotées du statut d'observateur permanent seront invitées aux réunions thématiques du Processus de Rabat sur une base ad-hoc en fonction de leur expertise et pourront ainsi contribuer activement aux débats et aux échanges dans le cadre du Dialogue. En revanche, leur participation aux réunions « politiques » devra être soumise à approbation des membres du CoPil.